

Déclaration relative à la politique d'égalité des chances en matière d'emploi

DÉCLARATION DE POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Owens-Illinois, Inc. — y compris la filiale, la division, la société affiliée et/ou le cessionnaire concernés (collectivement « O-I ») — réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi et d'un environnement de travail exempt de toute discrimination, y compris le harcèlement illégal.

O-I recrute, embauche, emploie, forme, promeut, rémunère, gère les programmes de gestion du personnel et prend des décisions en matière de personnel sans distinction et interdit toute discrimination et tout harcèlement fondés sur la race, la couleur, le sexe (y compris la grossesse, l'accouchement et toute condition médicale associée), le genre, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, l'appartenance ethnique, le handicap mental ou physique, l'état de santé, les informations génétiques, l'ascendance, l'âge, la religion, le statut d'ancien combattant ou de militaire, ou toute autre classification protégée par la loi.

Dans le cadre de cet engagement, O-I examine et contrôle ses politiques, procédures et programmes, et tient ses dirigeants et responsables hiérarchiques pour responsables du respect de ces politiques, procédures et programmes.

Si le département des ressources humaines est chargé de la responsabilité globale des politiques, procédures et programmes d'égalité des chances en matière d'emploi d'O-I, le PDG d'O-I soutient pleinement et s'engage en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi au sein d'O-I et attend le même soutien et le même engagement de la part de chaque employé d'O-I.

Administration

Veuillez consulter le service des ressources humaines pour toute question concernant cette politique. Cette politique remplace toutes les politiques antérieures et est susceptible d'être modifiée à la discrétion de la société.